

Arr t  n 23 01 05 D
Arr t  portant fermeture de l' tablissement en 2023

Le directeur

*Vu le Code de l' ducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le d cret n 2018-1189 du 19 d cembre 2018 relatif aux universit s de technologie et modifiant le code de l' ducation ;
Vu l'arr t  minist riel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l' tablissement ;
Vu le r glement int rieur de l' tablissement ;*

Arr te

Article premier :

Au titre de l'ann e 2023, l' tablissement sera ferm  comme suit :

- Pont de l'Ascension : le vendredi 19 mai 2023,
- Fermeture estivale : du samedi 22 juillet au dimanche 20 ao t inclus,
- Fermeture de fin d'ann e : du samedi 23 d cembre 2023 au dimanche 7 janvier inclus.

Article 2 :

Le directeur g n ral des services de l'UTBM est charg  de l'ex cution du pr sent arr t , ainsi que de sa transmission   la Rectrice de r gion acad mique Bourgogne-Franche-Comt , Chanceli re des universit s.

Apr s transmission, le pr sent arr t  sera publi  sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 13 janvier 2023

Le Directeur de l'UTBM,

Ghislain MONTAVON